

Gouvernance de l'eau potable : Le beurre, l'argent et le fermier

Dossier de la rédaction de H2o
October 2013

Entre "opacité" entretenue par le jeu des acteurs clés du secteur de l'eau au Sångal et risques de conflits d'intrts qui pourraient survenir la suite  la vente par Bouygues de 65 % de ses actions  l'Amricain Emerging Capital Partners - ECP, le Forum civil dnonce ce qu'il considre comme un "monopole" dans la gestion du secteur. L'organisation de la socit civile "rentre dans la conduite" pour rclamer, entre autres, le respect du droit  l'information du public par la divulgation du contrat liant l'tat  la SDE.

Le Forum civil s'invite dans le rle de la grande pnurie d'eau qui frappe depuis plus de deux semaines une bonne partie de la capitale sångalaise. Mais c'est pour reverser toute l'eau sur la tte de l'tat dont "la responsabilit est totalement engage, par le transfert opr de ses prrogatives de production, de distribution et de vente de l'eau  l'oprateur priv qu'est la Sångalaise des Eaux (SDE) dans le cadre du contrat d'affermage tat-Socit nationale des eaux du Sångal (SDE)", crit l'organisation de la socit civile dans un communiqu transmis  notre rdaction. Ce transfert, estime le Forum civil, confre  la SDE "une situation de monopole qui, sans une rgulation forte et un contrle effectif de l'tat, ne pourrait assurer une meilleure qualit dans la dlivrance du service."

L'organisation de la socit civile semble en fait subodorer une nbuleuse dans la gouvernance de l'eau potable, eu gard  une tude qu'elle a diligente rcemment et  travers laquelle, elle a constat, entre autres, des "risques" qui s'attachent, pour certains acteurs, au renouvellement du contrat d'affermage et qui feraient peser de srieuses menaces sur la prennisation du modle institutionnel de gouvernance du secteur. "L'impossibilit" pour le grand public et les mdias d'accder  des rapports d'valuation de la mise en uvre du contrat d'affermage, leur permettant de mesurer le respect des engagements contenus dans ledit contrat ; mais aussi "l'instrumentalisation par l'tat" d'une transaction  travers le contrat d'affermage, laissant  la SDE l'opportunit de faire du profit sur l'eau, au regard des enjeux aussi essentiels pour cette denre qui constitue une des priorits majeures dans les programmes de lutte contre la pauvret au Sångal.

L'opacit...

- voquant le communiqu de presse de Bouygues en date du 3 novembre 2009, le Forum civil rappelle que les activits de gestion de l'eau au Sångal taient dans le portefeuille de l'oprateur franais via sa filiale Finagection lors de la cession de Saur en 2005 avant que Bouygues ne cde, en juillet 2008, 29,3 % du capital de Finagection  l'Amricain Emerging Capital Partners (ECP), puis 35,7 % au titre d'une seconde cession en 2009. La participation de Bouygues de Bouygues s'est ainsi drastiquement rduite. L'organisation se demande  si ces

changements de partenaire étaient autorisés par les clauses du contrat d'affermage et si l'Assemblée nationale en a été informée par l'exécutif. Le Forum civil s'interroge ainsi sur d'éventuels risques de conflits d'intérêts ; la situation "inédite" créée par cette vente d'actions réside dans le fait que certains bailleurs de l'État ont souscrit au fonds Africa Fund II détenant les parts de Finagestion achetées par ECP. La "culture de l'opacité" entretenue par le jeu des acteurs clés du secteur biaise le contrôle et l'évaluation du domaine tout en affaiblissant les capacités de performance du secteur, estime le Forum. Le modèle de gouvernance instauré au Sénégal est celui promu par le FMI à la fin des années 1980 et qui a soulevé maintes critiques en Afrique.

... vs. la loi - En tout État de cause, le Forum civil, invoquant, entre autres, l'article 8 de la Constitution du 22 janvier 2001 qui reconnaît le droit à l'information plurielle des citoyens, réclame la divulgation du contrat liant l'État à la SDE ; l'organisation rappelle aussi la directive n° 1/2009/CM/UEMOA sur la transparence dans la gestion des finances publiques et adoptée par l'Assemblée nationale du Sénégal le 18 décembre 2012.

Par ailleurs, le Forum civil exige de l'État la mise en place "rapide" - avant le renouvellement du contrat - d'un comité d'évaluation du contrat d'affermage, qui serait composé de représentants de l'État, de la société civile, des syndicats et des bailleurs et des associations de consommateurs et des bailleurs. Le renouvellement du contrat, précise le Forum civil, devra pour partie dépendre des résultats de cette évaluation, mais aussi de la réappréciation des enjeux stratégiques actuels autour de la gestion de l'eau. Un exercice qui n'exclut pas la remise en cause du modèle institutionnel de gestion de ce secteur en vigueur jusqu'ici.

Malick Ndaw, Sud Quotidien (Dakar) - AllAfrica 30-09-2013